



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 49631

Texte de la question

M. René-Paul Victoria attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur l'annonce du Gouvernement de la mise en place d'une cellule de veille pour le tsunami à La Réunion. Le système de surveillance des tsunamis dans le Pacifique fonctionne depuis plus de 40 ans de manière fiable. Suite au raz-de-marée meurtrier de 2004, les pays de l'Océan indien avaient décidé de reprendre ses informations tout en préparant la mise en place d'un dispositif commun, d'une infrastructure d'alerte aussi efficace que celle du Pacifique. La mise en place d'un système global d'alerte aux tsunamis, prévu alors pour juin 2006 pour éviter une catastrophe comme celle du 26 décembre 2004 qui a fait plus de 150 000 morts dans l'Océan indien, nécessitait peu d'investissements scientifiques, mais la création d'un réseau d'information pour alerter la population. Aussi, il lui demande de lui préciser l'état d'avancement de la mise en place de cette cellule de veille.

Texte de la réponse

En 2004, suite au raz de marée meurtrier de Sumatra, la commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'Unesco a recommandé la mise en oeuvre opérationnelle de systèmes d'alertes aux tsunamis dans tous les bassins à risque, à l'échéance de 2010. S'agissant de l'océan Indien, la France répond à ces exigences en participant aux travaux intergouvernementaux menant à la constitution du système d'alerte. Ce travail s'inscrit dans le cadre du GIC SATOI (groupe intergouvernemental de coordination du système d'alerte aux tsunamis de l'océan Indien). À cet égard, le déploiement du réseau de marégraphes et de sismographes sera achevé à la fin de l'année 2009 sur Mayotte, Madagascar, l'île de Rodrigue, Djibouti, les Terres australes et antarctiques françaises (île Saint-Louis, île d'Amsterdam, l'archipel de Crozet, l'archipel des Kerguelen, la terre Adélie), et La Réunion. Le Centre national français d'alerte aux tsunamis du bassin océanographique indien, dont le point focal est assuré par Météo-France, sera donc entièrement déployé au début de l'année 2010. Par ailleurs, les centres régionaux d'alerte aux tsunamis (CRATOI) sont en cours d'émergence, l'Inde, l'Australie, et l'Indonésie étant des candidats potentiels. Durant la période transitoire préalable à la désignation définitive de ces organismes, les centres régionaux de Tokyo et d'Hawaï opérant pour le Pacifique tiennent le rôle de centres régionaux intérimaires pour l'océan Indien.

Données clés

Auteur : [M. René-Paul Victoria](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49631

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2009, page 4760

Réponse publiée le : 8 décembre 2009, page 11712